



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°15 publié le 03/08/2012

Spécial n° 15

Agence Régionale de Santé du Limousin

Sommaire

Hors Département

Agence Régionale de Santé du Limousin

Arrêté de délégation de conduite des entretiens d'évaluation et de notification de la prime de fonctions et de résultats 2012 des directeurs d'hôpitaux et des directeurs d'établissement médico-sociaux

1

Autre

Arrêté de délégation de conduite des entretiens d'évaluation et de notification de la prime de fonctions et de résultats 2012 des directeurs d'hôpitaux et des directeurs d'établissement médico-sociaux

Numéro interne : 2012-439

Administration :

Hors Département

Agence Régionale de Santé du Limousin

Signataire : Directeur ARS

Date de signature : 31 Juillet 2012

ARRETE N° ARS 2012-439 du 31/07/ 2012
DE DELEGATION DE CONDUITE DES ENTRETIENS D'EVALUATION
ET DE NOTIFICATION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS 2012
DES DIRECTEURS D'HOPITAUX et DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT MEDICO
SOCIAUX

Vu le Code la Santé Publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statuts particuliers des grades et emplois des personnels de direction de ces mêmes établissements ;

Vu décret n° 2005-922 du 2 août 2005 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement des emplois fonctionnels de ces mêmes établissements ;

Vu le décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction de ces mêmes établissements

Vu le décret n° 2005-1095 du 1er septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant la liste des indemnités relevant des exceptions prévue à l'article 7 du décret 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnel des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière,

Vu la circulaire n° DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° ARS 2011-792 du 9 novembre 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin ;

Vu l'organigramme de l'agence régional de santé du Limousin et de ses délégations territoriales arrêté le 1^{er} avril 2010 ;

Sur proposition de Monsieur Michel LAFORCADE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation à :

- Monsieur Laurent VERIN, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,
- Monsieur Jacky HERBUEL-LEPAGE, Directeur de l'offre de soins et de la gestion du risque de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,
- Monsieur François NEGRIER, Directeur de l'offre médico sociale
- M. Patrice DUBREIL , Directeur par intérim de la délégation territoriale de la Creuse
- Monsieur César SANCHEZ, Directeur de la délégation territoriale de la Corrèze,
- Madame Monique JANICOT, Directeur de la délégation territoriale de la Haute-Vienne,

à l'effet de procéder à l'entretien d'évaluation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (chefs d'établissements) - selon un tableau de répartition établi annuellement - et de notifier la prime de fonction des dits directeurs.

Article 2 : Monsieur Laurent VERIN, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé du Limousin et Monsieur Jacky HERBUEL-LEPAGE, Directeur de l'offre de soins et de la gestion du risque de l'Agence Régionale de Santé du Limousin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 31/07/2012

Le Directeur Général,

Michel LAFORCADE